

Séance du 26 Mai 2005

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Mme Durruty, MM. Massé, Delas, Mme Dufrêne, MM. Gommez-Vaez, Saussié, Mme Favoreu-Dumas, Adjoint ; MM. Laroche, Trunet, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Bordenave, Boé, Chabaud-Massoni, Darmendrail, Lauqué, Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet-Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mme Larran-Lange, M. Causse, Mmes Capdevielle, Mme Lougarot, MM. Larralde, Sarhy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Jeambrun à M. le Maire ; Mme Bisauta à M. Causse ; M. Casenave à Mme Capdevielle.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : ESPACES PUBLICS - Divers Travaux de voirie - marché à bons de commande.

M. CHARRIER présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La Ville de Bayonne fait régulièrement appel à l'entreprise pour effectuer des travaux de voirie et réseaux divers (VRD) de petite et moyenne importance sur la voirie, les espaces publics divers, les espaces verts, les espaces sportifs et les cours d'écoles.

Elle recourt à un marché à bons de commande qui donne toute la souplesse nécessaire à la réalisation d'opérations dont l'urgence ou l'utilité immédiate ne s'accommode pas de consultations spécifiques.

Ce marché est conclu pour une durée de 2 ans, reconductible 1 fois. Les montants totaux des commandes sont compris entre un minimum et un maximum définis comme suit :

- pour la période initiale du marché : Mini : 300 000 €HT / Maxi : 600 000 €HT
- pour la période de reconduction : Mini : 150 000 €HT / Maxi : 300 000 €HT

Un appel d'offres a été lancé par la Direction des Espaces Publics, auquel 7 entreprises ont répondu.

Les offres ont été analysées en fonction des critères définis au règlement de la consultation, à savoir le prix puis la valeur technique.

La commission d'appel d'offres, réunie le 4 mai 2005, s'est prononcée pour l'attribution au groupement d'entreprises SCREG / ROUTIERE SETRAC, pour un montant de 527 823,20 €HT, soit 631 276,55 €TTC (pour la période initiale du marché).

Je vous demande d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer le marché correspondant.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.